



TABLE RÉGIONALE
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ET
BÉNÉVOLES DE LA MONTÉRÉGIE

***Plan d'action TROC Montérégie
2023-2024***

Adopté le

27 septembre 2023



Plan d'action 2023-2024

C'est avec plaisir que le conseil d'administration de la TROC Montérégie vous propose le plan d'action 2023-2024 de notre regroupement. Ce plan d'action est le résultat de l'analyse des besoins d'organismes et de la conjoncture aux niveaux local, régional et national ainsi qu'au niveau des besoins de nos différents partenaires.

Cette analyse nous a permis de déterminer les grands enjeux liés à l'action communautaire autonome, à la réalisation de la mission et à la reconnaissance des organismes communautaires ainsi qu'à notre participation à l'amélioration des conditions de vie de la population. L'ensemble de ces facteurs nous ont menés à définir les grandes orientations qui guideront nos actions au cours de la prochaine année.

Le plan d'action 2023-2024 s'articule autour de quatre grandes orientations :

- 1) Le financement, la reconnaissance et la visibilité des organismes communautaires autonomes;
- 2) Les relations entre les CISSS/le MSSS et les organismes communautaires;
- 3) Le renforcement de la vie associative;
- 4) La justice sociale, les enjeux sociaux, régionaux et nationaux.

Alors que les grands enjeux sociaux nous rappellent que la solidarité, la justice sociale et le respect des droits humains fondamentaux sont plus que jamais d'actualité, nous sommes persuadés que nos actions concertées contribueront une fois de plus à améliorer notre capacité à agir dans nos communautés et que la TROC Montérégie entend continuer à remplir sa mission avec énergie, détermination et enthousiasme.



Plan d'action 2023-2024

VOLET # 1 – FINANCEMENT, RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES

PROPOSITION 1.1

Que la TROC Montérégie fasse des représentations et demande des engagements aux élu.e.s provinciaux en lien avec les *Balises de financement* et le *Guide de soutien pour l'élaboration d'échelles salariales* de la TROC Montérégie et ce, tant en santé et services sociaux qu'au sein des autres ministères qui financent la mission globale des organismes communautaires.

PROPOSITION 1.2

Que la TROC Montérégie organise des activités de mobilisation qui mettent de l'avant la nécessité d'augmenter significativement le financement à la mission globale des organismes communautaires.

PROPOSITION 1.3

Que la TROC Montérégie demeure l'antenne régionale de la campagne « *Engagez-vous pour le communautaire* ».

PROPOSITION 1.4

Que la TROC Montérégie maintienne la campagne de reconnaissance de l'expertise des professionnelles du communautaire et que le comité responsable soit mandaté pour voir au déploiement de la deuxième phase.

PROPOSITION 1.5

Que la TROC Montérégie fasse reconnaître le *Guide de soutien pour l'élaboration d'échelles salariales* auprès de diverses instances du réseau public, municipal et du réseau communautaire.

PROPOSITION 1.6

Que la TROC-Montérégie réalise un portrait (source de financement, salaire et conditions de travail, portrait des équipes de travail) des organismes en Montérégie pour mettre de l'avant la précarité des organismes dans l'objectif de porter un message fort auprès du ministère.



Plan d'action 2023-2024

VOLET # 2 – RELATIONS ENTRE LES CISSS ET LE MSSS ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

PROPOSITION 2.1

Que la TROC Montérégie informe et accompagne les organismes communautaires en lien avec les changements apportés par le nouveau cadre normatif et la nouvelle convention.

PROPOSITION 2.1.1

Que la TROC-Montérégie travaille de concert avec les représentants du CISSS Montérégie-Centre/PSOC aux travaux de révision du Cadre de référence en matière d'action communautaire de la Montérégie à la lumière des changements apportés par le nouveau cadre normatif.

PROPOSITION 2.2

Que la TROC-Montérégie poursuive ses représentations auprès des directions des CISSS de l'ensemble des programmes dans une perspective de respect des besoins et des réalités des organismes d'action communautaire autonome.

PROPOSITION 2.3

Que la TROC Montérégie analyse les impacts de la modification des balises de financement du CISSS MC à l'égard de l'octroi des nouveaux crédits à la mission globale.



Plan d'action 2023-2024

VOLET # 3 – LE RENFORCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

PROPOSITION 3.1

Que la TROC-Montérégie soutienne ses membres dans l'appropriation de la nouvelle plateforme de membership YAPLA destinée à mieux organiser et regrouper son membership.

PROPOSITION 3.2

Que la TROC-Montérégie poursuive les travaux de réflexion en lien avec la réalisation et le déploiement de l'action communautaire autonome dans nos organismes.

PROPOSITION 3.3

Que la permanence de la TROC-Montérégie réalise une tournée d'information et de sensibilisation sur l'action communautaire autonome en lien avec le professionnalisme du personnel des organismes d'ACA.

PROPOSITION 3.3.1

Que la TROC Montérégie rédige et propose aux membres une déclaration de principe tenant compte des valeurs de l'ACA et de ses caractéristiques professionnelles.

PROPOSITION 3.3.2

Que la TROC Montérégie conçoive des outils promotionnels, tels que des capsules vidéo ou autres afin d'informer et de sensibiliser les membres et les partenaires sur le professionnalisme dans le milieu communautaire et sur la déclaration de principe s'y rattachant.

PROPOSITION 3.4

Que le TROC Montérégie souligne le 30^e anniversaire de l'existence du regroupement.



Plan d'action 2023-2024

VOLET # 4 – JUSTICE SOCIALE, ENJEUX SOCIAUX RÉGIONAUX ET NATIONAUX

PROPOSITION 4.1

Que la TROC Montérégie poursuive ses représentations concernant le « Plan d'action régional coordonné en itinérance (PARCI) » et l'accès coordonné en Montérégie.

PROPOSITION 4.1.1

Que la permanence de la TROC Montérégie soutienne les délégués et la réflexion des tables locales en itinérance.

PROPOSITION 4.1.2

Que la permanence de la TROC Montérégie participe au comité ministériel national sur l'évaluation du *Plan d'action interministériel en itinérance*.

PROPOSITION 4.2

Que la TROC Montérégie poursuive son appui et son soutien à la Table régionale des organismes communautaires en sécurité alimentaire.

PROPOSITION 4.3

Que la TROC Montérégie aide les organismes concernés par la proche aide à mieux connaître la « *Politique nationale pour les personnes proches aidantes - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement* » et à se positionner sur le déploiement de cette politique au niveau régional.

PROPOSITION 4.3.1

Que la TROC Montérégie participe au comité d'analyse des projets en proche aide.

PROPOSITION 4.4

Que la TROC Montérégie poursuive les travaux du comité de réflexion sur l'inclusion et l'immigration en Montérégie.



Plan d'action 2023-2024

PROPOSITION 4.4.1

Que la TROC Montérégie offre une formation de base aux organismes communautaires intéressés sur l'accueil des personnes immigrantes.

PROPOSITION 4.4.2

Que la TROC Montérégie produise un court mémoire à la commission parlementaire si nécessaire.

PROPOSITION 4.5

Que la TROC-Montérégie poursuive sa campagne de sensibilisation à l'égard des conditions de travail des travailleuses du communautaire.

PROPOSITION 4.6

Que la TROC-Montérégie soutienne le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes par une participation active aux décisions.

PROPOSITION 4.7

Que la TROC-Montérégie continue à informer les organismes sur la loi 25.

PROPOSITION 4.8

Que la TROC Montérégie informe et mobilise ses membres sur la question des enjeux climatiques.

PROPOSITION 4.9

Que la TROC Montérégie organise une rencontre de réflexion sur la fracture numérique ainsi que sur les impacts des réseaux sociaux dans les communautés.

PROPOSITION 4.10

Que la TROC-Montérégie rencontre le JAG en cours d'année pour discuter des enjeux liés à la diversité et des collaborations possibles dans un objectif de soutien à la communauté.



**Plan d'action
2023-2024**